

SECTION INDRE ET LOIRE

Compte-rendu du comité technique du 29 avril 2013

Un point était à l'ordre du jour de ce CTL, à savoir:

- l'organisation de la campagne de souscriptions des déclarations de revenus

Ce sujet avait été abordé lors du CTL du 19 avril 2013 mais le vote unanime « contre » des organisations syndicales contre le projet d'organisation de cette campagne (cf. compte-rendu du CTL du 19 avril 2013) a obligé la direction à le modifier.

Le projet définitif a tenu compte d'une partie de nos revendications notamment sur :

- **les horaires d'ouverture au public au Champ-Girault :**

Actuellement, les services de ce site sont ouverts de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. La direction souhaitait, le temps de la campagne (donc du 29 avril au 17 mai) fermer à 16h30.

Ces 30 minutes supplémentaires conduisent à une prolongation de l'accueil des usagers bien au-delà de cette heure et posent un problème d'accueil du public pour les autres services (qui continueront à fermer à 16h00) non concernés par la campagne d'impôts sur les revenus

La direction a entendu partiellement notre demande car le site du Champ-Girault continuera à fermer à 16h00 du 29 avril au 7 mai.

Par contre, elle a décidé de fermer le site à 16h30 du 13 mai au 27 mai, période de réception qu'elle estime plus intense. Pendant cette période, le site sera également ouvert entre 12h00 et 13h30.

La direction a précisé qu'elle serait vigilante sur les éventuels écrêtements horaires que connaîtraient certains collègues. Des autorisations de récupérations pourraient alors être accordées.

- **L'indemnité de campagne:**

La direction a inscrit dans sa note de campagne les modalités de répartition de « l'enveloppe » de campagne permettant de récompenser les agents participant de manière active à la campagne.

Elle a décidé de différencier les agents de l'accueil permanent des agents venant en renfort (agents des SIP).

Les indemnités versées seront forfaitaires en fonction du temps de présence.

La direction a précisé que cette enveloppe sera sans doute supprimée l'année prochaine car un protocole national est en cours de discussion pour la mise en place d'un dispositif pérenne de répartition des indemnités de campagne.

Pour éviter que certains collègues se sentent floués (comme l'an dernier), nous souhaitons que la direction fixe les modalités de répartition de ces indemnités avant la campagne.

Sur ce point, nous avons été entendus.

– **L'accueil de 3ème niveau :**

La note présentée lors du CTL du 19 avril 2013 ne mentionnait pas la mise en place d'un accueil de 3ème niveau permettant de renseigner sereinement les contribuables interrogatifs sur des points de fiscalité très complexes.

La note définitive mentionne la mise en place de cette structure qui permettra de soulager les collègues de l'accueil de 1er et de 2ème niveau.

Cependant, la CGT s'interroge sur le fait que seuls les collègues travaillant en cellule de contrôle sur pièces (CSP) devront assumer cet accueil très technique.

Ces quelques collègues doivent également répondre aux courriels et aux appels téléphoniques, recevoir des usagers, saisir des déclarations,

– **L'emploi d'auxiliaires:**

La note définitive précise que des auxiliaires seront engagés pour assurer l'ouverture des sacs postaux et des enveloppes de souscription des déclarations.

Ces tâches étant très consommatrices en temps, l'absence de cette information nous semblait faire reposer ce travail sur les collègues des SIP ou du service accueil.

Ce CTL a permis à la direction de réaffirmer qu'elle sera vigilante, par le biais des chefs de services, sur les conditions de travail des agents et des conséquences du contexte particulier (affaire Cahuzac notamment).

Le directeur a tenu à préciser que face aux drames que connaissent les employés de Renault ou de Peugeot, la « fronde » des agents du Champ-Girault refusant de travailler 30 minutes de plus lui semblait ridicule.

Il semble oublier que nous subissons depuis des années des suppressions d'emplois, ayant pour conséquence d'augmenter nos charges de travail.

Ce genre de comparaison ne peut que discréditer la fonction publique.

La garantie de l'emploi ne fait des fonctionnaires des privilégiés.

La baisse du pouvoir d'achat, les suppressions d'emplois ou l'augmentation des tâches sont autant d'éléments permettant de constater que les fonctionnaires n'échappent pas aux dégradations des conditions de travail touchant les secteurs public et privé.

– **Vote :**

Les 4 organisations syndicales présentes (CGT, Solidaires, FO et CFTC) se sont abstenues.

Les élus CGT se sont abstenus en raison des avancées de la direction qui sont encore insuffisantes ou pas totalement satisfaisantes

Vos élus:

Laurence FAUCOMPRE et Ronan LE NEZET